PRÉFET
DU HAUT-RHIN
Liberté
Égalité
Fraternité

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

BUREAU DES ENQUÊTES PUBLIQUES ET INSTALLATIONS CLASSÉES

Affaire suivie par :

Dossier n°886

DREAL GRAND EST/UD68

Affaire suivie par :

Ref : 00067032010006702046_GREVILLOTKERMEL_2026_0205_241_1510_Suites

Colmar, le 17 août 2026

Notifié par courriel à :

Monsieur le directeur,

Le service des installations classées m'a rendu compte de l'inspection du 21 mai 2026, dont il vous a communiqué une copie du rapport de visite. Cette dernière portait sur le respect des prescriptions portées par l'arrêté du 30 septembre 2024 portant mise en demeure à votre société. Les constats effectués révèlent que les dispositions portées par l'arrêté précité sont désormais respectées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet
Pour le préfet et par délégation
Le secrétaire général

SIGNÉ

Augustin CELLARD

Kermel
20 rue Ampère
68 000 COLMAR